

BO L E E G E V O L L E Y B A L L

Bureau de dépôt Liège 2 – 1070-49 LIEGE X S12277

Editeur responsable :
A.I.F.-F.R.B.V.B. – Royal Comité Provincial Liégeois de Volley Ball
Dany Bouquignon – rue Warzée 35 – 4400 Iress-Ramet
dany.bouquignon@telenor.be - 0478 611 453

BO N° 7

le 6 mars 2012



**BULLETIN DU ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS
DE VOLLEY-BALL**

Périodique mensuel

www.volleyliege.be



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
SECRETARIAT	2
<i>COMMISSIONS JUDICIAIRES</i>	<i>2</i>
TRESORERIE.....	14
<i>Rappel des n° de compte</i>	<i>14</i>
<i>Compensation 3^{ème} tour Coupe Bodart Saison 2011-2012.....</i>	<i>14</i>
<i>Compensation 4^{ème} tour Coupe Bodart Saison 2011-2012.....</i>	<i>15</i>
<i>Article 5230 Bonus arbitres 2011-2012.....</i>	<i>15</i>
CELLULE COMPETITION	16
Coupe Bodart	16
Changements	16
Amendes	16
<i>LOISIRS</i>	<i>18</i>
INFOS ADMINISTRATIVES ET RAPPELS:.....	18
RESULTATS ET CLASSEMENTS :	18
CHANGEMENTS DE MATCH :	20
AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS :	21
<i>BEACH-VOLLEY.....</i>	<i>21</i>
INFOS :	21
CELLULE JEUNES	22
Résultats.....	22
Classements.....	25
Amendes	26
Réunion générale des clubs ayant des équipes jeunes	26
Planning des championnats francophones ou AIF.....	26
MINIDAY 2012.....	27
Tournois pour désigner le champion provincial et le représentant de la province aux championnats AIF.....	27
Règlement des Tournois Jeunes.....	28

SECRETARIAT

COMMISSIONS JUDICIAIRES

ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL

RAPPORT DE LA COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE

réunie le mercredi 14 décembre 2011

à la Maison des Sports de la Province de Liège, rue des Prémontrés, à 4000 Liège

Concerne : Affaire C.Jud.1^{ère} Instance 11-12-008. Rapport d'arbitrage déposé par Monsieur Didier BODART, arbitre n°209, suite à la rencontre de P2A Messieurs du 26 novembre 2011 entre les clubs du Flemalle MJ (Lg 0704) et de Loncin VB (Lg 1044) à l'encontre du joueur Vincent GERIN, affilié au club de Loncin.

Ont siégé pour la C.Jud.1^{ère} Instance : M. M. SURETING, Président f.f.

M. A. CABAY, Membre

M. M. DRIESMANS, Membre

M. M. SURETING, Membre

Personnes entendues : M. Didier BODART, arbitre de la rencontre
Numéro d'arbitre 209

M. Vincent GERIN, joueur de l'équipe P2M de Loncin VB,
Licence n°106288

Remarque. Conformément à l'article 1610 du règlement provincial, Monsieur Bernard ACHTEN, secrétaire de la Commission de 1^{ère} instance, n'a pas siégé puisqu'il est affilié au club de Loncin VB. Toutefois, il s'est occupé de la partie administrative de l'affaire.

Attendu que l'arbitre, Monsieur Didier BODART, confirme son rapport et explicite celui-ci ;
Attendu que le joueur, Vincent GERIN, reconnaît être passé sous le filet et avoir bousculé un joueur de l'équipe adverse,

La Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance décide de

Suspendre Monsieur Vincent GERIN, licence n° 106288, de toutes fonctions officielles au niveau provincial, AIF et FRVBV , conformément à l'article 1640 A II, 11, pour trois mois prenant cours le vendredi 13 janvier 2012, assorti d'un sursis pour ce qui excède un mois (le 12 février 2012, inclus) jusqu'à la fin du championnat 2012-2013.

Michael SURETING,
Président f.f.

Bernard ACHTEN,
Secrétaire

RAPPORT DE LA COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE

réunie le jeudi 01 décembre octobre 2011

à la Maison des Sports de la Province de Liège, rue des Prémontrés, à 4000 Liège

Concerne : Affaire C.Jud.1^{ère} Instance 11-12-006. Rapport de l'arbitre C. IHOUCINE (n°126) à l'encontre de Stéphane HOYOUX, affilié au Club de Marchin Ribambelle (Lg 1319) lors de la rencontre 1060 Soumagne – Marchin (match réserve) du 25 novembre 2011.

Ont siégé pour la C.Jud.1^{ère} Instance : M. F. TILKIN, Président
M. B. ACHTEN, Secrétaire
M. A. CABAY, Membre
M. M. DRIESMANS, Membre
M. Th. CORDA, Membre
M. M. SURETING, Membre

Personnes entendues : M. Carl IHOUCINE, arbitre de la rencontre et affilié à Soumagne (Lg 1789).

M. Stéphane HOYOUX, joueur en P1M à Marchin Ribambelle (Lg 1319),
N° licence 113263

Attendu que l'arbitre confirme son rapport et précise les faits.

Attendu que Monsieur HOYOUX Stéphane donne sa version des faits et reconnaît avoir prononcé une insulte envers l'arbitre.

Attendu que Monsieur HOYOUX Stéphane n'a jamais reçu de carte jaune de sa carrière.

La Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance décide :

de suspendre monsieur HOYOUX Stéphane (licence 113263) de toutes fonctions officielles au niveau provincial, AIF et FRBVB pour trois week-end de championnat assorti d'un sursis pour la totalité jusqu'à la fin de championnat 2011-2012, conformément à l'article 1640, A, I, 7 du règlement provincial.

Fernand TILKIN,
Président

Bernard ACHTEN,
Secrétaire

ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL**RAPPORT DE LA COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE**

réunie le jeudi 01 décembre octobre 2011

à la Maison des Sports de la Province de Liège, rue des Prémontrés, à 4000 Liège

Concerne : Affaire C.Jud.1^{ère} Instance 11-12-004. Réclamation déposée par le club de Malmédy (Lg 1069) contre la décision de la Cellule Compétition Jeunes suite au forfait de l'équipe pupille au tournoi d'Aubel du 29 octobre.

Ont siégé pour la C.Jud.1^{ère} Instance : M. F. TILKIN, Président
M. B. ACHTEN, Secrétaire
M. A. CABAY, Membre
M. M. DRIESMANS, Membre
M. Th. CORDA, Membre

Personnes entendues : M. Michael SURETING, vice-président de la Cellule Compétition Jeunes.

M. Jacques HOUBEAU, Président du Club de Malmédy,
N° licence 102770

M. Jacques HENRARD, Secrétaire du club de Malmédy,
N° licence 111075

Vu la réclamation introduite par le Club de Malmédy (Lge 1069) par lettre recommandée du 15 novembre 2011.

La réclamation est recevable en la forme.

Le club expose qu'étant inscrit à un tournoi Pupilles 2-0 organisé par Aubel le samedi 29 octobre 2011, il a dû déclarer forfait pour manque de joueuses par un courriel du jeudi 27 octobre 2011 soit entre 0 et 72 heures avant ladite activité.

En suite de quoi la Cellule Compétition Jeunes a pu reprogrammer sans difficulté les matches entre les autres équipes inscrites.

Sur la base de ce forfait, une amende de 100 UT a été infligée au club de Malmédy soit l'amende pour un forfait d'une équipe ne se présentant pas à un match de barrage ou à un tour final.

Le club de Malmédy ne conteste pas devoir recevoir une amende mais limitée à 10 UT, celle pour forfait annoncé entre 0 et 72 heures.

Le CA entendu par son représentant à l'audience de la Commission de 1^{ère} Instance admet que l'amende de 100 UT n'est pas applicable au cas d'espèce mais demande l'application de l'amende de 10 UT multipliée par 4 (quatre matches prévus lors de ce tournoi).

La Commission de 1^{ère} Instance considère que le tournoi en question est une activité unique offerte aux jeunes joueuses et non pas quatre matches de sorte qu'il y a lieu d'appliquer l'amende de 10 UT prévue par le règlement provincial (article 6030 F12).

Par ces motifs,

La Commission de 1^{ère} Instance dit la réclamation recevable et fondée.

L'amende de 100 UT infligée à Malmédy est annulée et remplacée par une amende de 10 UT.

Fernand TIKIN,
Président

Bernard ACHTEN,
Secrétaire

ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL

RAPPORT DE LA COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE

réunie le jeudi 01 décembre octobre 2011

à la Maison des Sports de la Province de Liège, rue des Prémontrés, à 4000 Liège

Concerne : Affaire C.Jud.1^{ère} Instance 11-12-005. Jugement porté suite à la décision de la Commission Judiciaire d'Appel (Aff. : C.P.Ap./2011-12/01) de renvoyer le club de La Renaissance (Lg 0670) devant la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance pour examiner au point de vue du fond la réclamation déposée par le club suite au forfait infligé par la Cellule Compétition (aff. C. Jud. 1^{ère} Instance 11-12-001)

Ont siégé pour la C.Jud.1^{ère} Instance : M. F. TILKIN, Président
M. B. ACHTEN, Secrétaire
M. A. CABAY, Membre
M. M. DRIESMANS, Membre
M. Th. CORDA, Membre
M. M. SURETING, Membre

Personnes entendues : M. Jean-Claude DEBATTY, Président de la Cellule Compétition.

M. Grégory SELEMBBA, Président du club La Renaissance,
N° licence 106622

M. Patrice SIMON, Secrétaire du club La Renaissance,
N° licence 102040

M. Hasan HARSLAN, Coach de l'équipe P1M de La Renaissance,
N° licence 100656

M. Jean-Daniel HALUSIAK, joueur et aidant non-officiel du Secrétaire de La Renaissance,
N° licence, 110924

Vu la décision rendu le 21 novembre 2011 par la Commission provinciale d'appel déclarant recevable la réclamation introduite le 30 septembre 2011 par le club La Renaissance VB (Lg 0670).

Entendu le club réclamant en ses explications et moyens.

Le club expose que son secrétaire a commis une erreur dans la rédaction des listes de force des joueurs P1H en y inscrivant M. Xavier Godfroid (n° de licence 118423 – première année de volley-ball) au lieu de M. Youri Karas (n° de licence 106292).

Cela étant, M. Karas a participé au 1^{er} match de championnat du samedi 17 septembre 2011 en P1H tandis que M. Godfroid jouait le même jour en P3H.

Le club s'est rendu compte de cette erreur en prenant connaissance du forfait infligé à son équipe de P3H.

Le forfait a également été infligé à l'équipe de P1H dès lors que M. Godfroid était retiré de la liste de force de cette équipe qui ne contenait dès lors plus que 8 joueurs.

Il ressort du dossier renvoyé par la Commission d'appel que M. R. LAPIERRE pour la Cellule Compétition a exposé les faits qui s'étaient selon lui déroulés et qui font apparaître que le club n'avait pas renvoyé ses listes de force avant le début du championnat ni pour la P1H ni pour la P3H.

En ce, déjà, une sanction de forfait aurait pu être prononcée avec l'amende et les frais correspondants.

M. LAPIERRE n'est pas démenti par le club quant à ce retard (malgré rappels de sa part au secrétaire) et il a déjà fait preuve d'une mansuétude certaine en acceptant le dépôt des listes de force après le premier match de chaque équipe sans envisager de sanction.

Le club plaide en réalité les circonstances atténuantes, sur base d'une erreur involontaire de son secrétaire, erreur qui peut arriver à tout un chacun.

Dans les faits, il y a deux erreurs successives : la première est de ne pas avoir envoyé les listes de force dans les délais malgré le rappel de la Cellule Compétition ; le seconde est d'avoir inversé deux joueurs ce qui ne peut être dû qu'à la précipitation générée par le retard dans le renvoi des listes de force.

Les circonstances que met en avant le Club ont déjà été prises en considération par l'absence de sanction pour le renvoi tardif des listes de force.

Par contre, il n'y a pas lieu de retenir les mêmes circonstances pour justifier ou excuser l'inversion de joueurs de sorte que les forfaits appliqués seront maintenus.

Par ces motifs,

La Commission de 1^{ère} Instance dit la réclamation non fondée.

Fernand TILKIN,
Président

Bernard ACHTEN,
Secrétaire

ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL

RAPPORT DE LA COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE

réunie le lundi 16 janvier 2012

à la Maison des Sports de la Province de Liège, rue des Prémontrés, à 4000 Liège

Concerne : Affaire C.Jud.1^{ère} Instance 11-12-010. Réclamation déposée par le club de Sporta Eupen Kettenis (Lg-Rvv 0637) contre la décision de la Cellule Compétition Jeunes suite au forfait de leurs équipes scolaires garçons au tournoi de Spa du 18 décembre 2011.

Ont siégé pour la C.Jud.1^{ère} Instance : M. M. DRIESMANS, Président f.f.
M. B. ACHTEN, Secrétaire
M. A. CABAY, Membre
M. Th. CORDA, Membre

Personnes entendues : Monsieur Norbert ORTMAN, Président de Eupen Kettenis (licence n° 107242)
Mademoiselle Sabrina ORTMAN, Secrétaire de Eupen Kettenis (licence n° 208902)

Personne excusée : Monsieur Michel LOPPE, Président de la Cellule Commission Jeunes

Vu la réclamation introduite par le Club de Sporta Eupen Kettenis (Lge-RVV 0637) par lettre recommandée du 11 janvier 2012.

Attendu que Monsieur LOPPE est absent excusé et a envoyé un mail le 12 janvier 2012.

Attendu que le Président et la Secrétaire de Sporta Eupen Kettenis prennent connaissance du mail de Monsieur LOPPE

La réclamation est recevable en la forme.

Le club expose qu'étant inscrit à un tournoi Scolaire garçons organisé à Spa le dimanche 18 décembre 2011, il a prévenu l'organisateur et Président de la Cellule jeunes des conditions atmosphériques l'empêchant en bon père de famille de se déplacer au dit tournoi.

Le club d'Eupen ne conteste pas le forfait mais bien le nombre (trois) de ceux-ci.

Le club fournit nombre d'articles de presse en ligne prouvant la véracité des dires.

Sur la base de ce forfait, une amende de 100 UT a été infligée au club d'Eupen soit l'amende pour un forfait d'une équipe ne se présentant pas à un match de barrage ou à un tour final.

La Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance considère que le tournoi en question est une activité unique offerte aux jeunes joueurs et non un match de barrage ou un tour final.

La Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance reconnaît le cas de force majeure de la situation.

Par ces motifs,

La Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance dit la réclamation recevable et fondée.

L'amende de 100 UT infligée à Sporta Eupen Kettenis est annulée.

Sporta Eupen Kettenis participera aux rencontres futures prévues par le calendrier officiel.
Les rencontres du tournoi du 18 décembre concernant Sporta Eupen Kettenis ne seront pas rejouées.

Michel DRIESMANS,
Président f.f.

Bernard ACHTEN,
Secrétaire

VOLLEY-BALL LIEGE
FEDERATION ROYALE BELGE DE VOLLEY-BALL
ASSOCIATION INTERPROVINCIALE FRANCOPHONE
Asbl : ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL.

COMMISSION PROVINCIALE D'APPEL.

Aff. : C.P.Ap./ 2011-12/ 01

4920 AYWAILLE, le 21 novembre 2011.

Rue de la Heid, 43
(T. : 04/384 50 66)

Objet : Recours en appel du club Lg 0670 La Renaissance Volley-Ball contre la décision prise par la Cellule Compétitions du Comité Provincial : forfaits des équipes P1M et P3BM : Rencontres 1006 et 3156 du W-E des 17-18/09/2011.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-après, le rapport établi par la Commission Provinciale d'Appel, à l'issue de sa réunion tenue, vendredi 18 novembre 2011 à 20 Hs, à la Maison Provinciale des Sports, Rue des Prémontrés, 12, à Liège, pour débattre du recours en appel dont objet ci-dessus.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations sportives.

Willy, Collard, Secrétaire de la C.P.Ap.

COMMISSION PROVINCIALE D'APPEL. Affaire : C.P.Ap. 2011-12/01.

Rapport de la Commission Provinciale d'Appel établi à l'issue de la réunion tenue, vendredi 18 novembre 2011, à 20 Hs, à la Maison Provinciale des Sports, Rue des Prémontrés, 12, à Liège, pour débattre du recours en appel introduit par le club Lg 0670 La Renaissance Volley-Ball contre la décision prise par la Cellule Compétitions du Comité Provincial, à savoir : les deux forfaits infligés respectivement aux équipes de P1M et de P3BM pour les rencontres 1006 et 3156 du Week-End des 17 et 18 septembre 2011.

Le Recours.

Le recours en appel a été correctement introduit. Il répond parfaitement aux prescriptions de l'article 1805 du Règlement Provincial. Il tend, quant à sa finalité, à faire rapporter les mesures prises par la Cellule Compétitions, à savoir, la suppression des forfaits dont il est question. Le recours est donc recevable.

Les Débats

- 1) pour la C.P.Ap. : MM.J.Cloth, président, W.Collard, secrétaire, Mme F.Maréchal et MM. J.Cloesen et Ph.Greif, membres.
MM. S.Adam, Th.Guillaume et R.Lacrosse, membres, sont excusés.
- 2) pour le club plaignant de La Renaissance :
Mr Patrice Simon, licence n° 102040, secrétaire du club.
Mr Hasan Arslan, licence n° 100656, coach de l'équipe de P1M et
Mr Jean-Daniel Halusiak, licence n° 110924, joueur et coach adjoint de l'équipe de P1M.

Bulletin Officiel du Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball asbl

Mr Grégory Selemba, président du club, dûment convoqué par courrier postal, ne s'est pas présenté. Il ne s'est pas excusé.

- 3) Mr Bernard Achten, Secrétaire de la Commission Provinciale de 1^{ère} Instance, dont la présence n'est cependant pas requise, a tenu à être présent. Il a pu très utilement expliquer devant la C.P.Ap., les motifs pour lesquels la Commission de 1^{ère} Instance, - qui, antérieurement, a été saisie d'une réclamation concernant cette même affaire, - a, en son temps, rejeté ce recours, le déclarant « non recevable en sa forme. »

Comme à l'accoutumée devant la Commission Provinciale d'Appel, les débats ont été conduits de manière contradictoire.

Les Conclusions.

- Attendu que l'appel est recevable quant à la forme ;
- Attendu qu'après audition du Secrétaire de la Commission de 1^{ère} Instance, il apparaît que la non- recevabilité de la réclamation déposée devant cette même Commission, se base uniquement sur la forme en fonction de l'article 1635 du Règlement Provincial, et non sur le fond de la réclamation ;
- Attendu qu'un nombre certain de courriers et de communications téléphoniques ont été échangés entre les représentants des instances de la Cellule Compétitions, du Secrétariat Provincial et les représentants officiels et non officiels (le coach Mr Arslan) du club 0670 de La Renaissance ;
- Attendu la constatation d'un manque de rigueur de la part des instances de l'A.I.F. et provinciales (adresses des secrétaires des clubs non à jour : confirmation du Secrétaire de la Commission de 1^{ère} Instance)
- Attendu qu'officiellement aucun courrier rapportant les décisions de la Commission de 1^{ère} Instance n'a été reçu, à ce jour, par le club de La Renaissance ;
- Attendu l'absence non excusée du Président du club de La Renaissance : Mr G.Selemba ;

Pour ces motifs, la Commission Provincial d'Appel décide :

- de renvoyer la présente affaire devant la Commission de 1^{ère} Instance pour examen au point de vue fond ;
- d'infliger une amende de 8 U.T.au club La Renaissance, vu l'absence non excusée de son Président, payable au compte BE61 7765 9288 5117 de Liège Volley-Ball Compte Amendes 4000 Rocourt.

Pour la Commission Provinciale d'Appel,
Jacky Cloth, Président.

Willy Collard, Secrétaire.

**VOLLEY-BALL LIEGE
FEDERATION ROYALE BELGE DE VOLLEY-BALL
ASSOCIATION INTERPROVINCIALE FRANCOPHONE
Asbl : ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL.**

COMMISSION PROVINCIALE D'APPEL.

Aff. : C.P.Ap./ 2011-12/ 03.

4920 AYWAILLE, le 11 février 2012.

Rue de la Heid, 43
(T. : 04/384 50 66)

Objet : Recours en appel de la Cellule Compétition Jeunes du Comité Provincial contre les décisions prises par la Commission de 1^{ère} Instance, en date du 16/01/2012, dans l'Aff. : C.J.1^{ère} Inst.11-12/ 010 : tournoi des Jeunes du 18/12/2011, à Spa : Réclamation du club Sporta Eupen Lg-RVV 0637.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-après, le rapport établi par la Commission Provinciale d'Appel, à l'issue de sa réunion tenue, mercredi 8 février 2012 à 20.00 Hrs, à la Maison Provinciale des Sports, Rue des Prémontrés, 12, à Liège, pour débattre du recours en appel dont objet ci-dessus.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations sportives.

Willy Collard, Secrétaire de la C.P.Ap.

COMMISSION PROVINCIALE D'APPEL. Affaire : C.P.Ap. 2011-12/03.

Rapport de la Commission Provinciale d'Appel établi à l'issue de la réunion tenue, mercredi 08 février 2012, à 20.00 Hrs, à la Maison Provinciale des Sports, Rue des Prémontrés, 12, à Liège, pour débattre du recours en appel introduit par la Cellule Compétition Jeunes du Comité Provincial contre les décisions prises par la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance, en date du 16 janvier 2012, dans l'affaire C.J.1^{ère} Inst. : 2011-12/010 : Forfait de l'équipe scolaire garçons du club de Sporta Eupen Kettens (Lg-RVV 0637) au Tournoi qualificatif de Spa du 18 décembre 2011.

x
x x

Préalables.

Monsieur J.Cloth, Président en titre de la Commission Provinciale d'Appel, a estimé qu'il ne devait ni siéger, ni participer aux débats relatifs à ce recours. Il motive cette prise de conduite du fait qu'il apparaît que son fils Michel (coach de l'équipe scolaire garçons d'Eupen Kettenis, l'équipe qui aurait dû participer au Tournoi qualificatif du 18/12/2011 à Spa) a été cité dans les documents ayant servis de base dans les débats relatifs à la présente affaire devant la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance.

Néanmoins, sans intervenir du tout, il est resté en séance durant les débats, pour se retirer ensuite, étant donné, d'une part, qu'il est le membre bilingue (allemand-français) de la commission, et d'autre part, du fait que Sporta Eupen Kettenis est un club du RVV.

Pour cette raison, Monsieur Ph. Greif, membre de la C.P.Ap., a assumé les fonctions de président et a dirigé les débats qui se sont déroulés, comme à l'accoutumée devant la C.P.Ap., de manière contradictoire entre les différentes parties.

2.

Organisation des débats.

Ont siégé :

- a) Pour la C.P.Ap. : Mr Ph. Greif, président ff., W.Collard, secrétaire, MM.S.Adam, J.Cloesen et R.Lacrosse.
Mme F.Maréchal et Mr Th.Guillaume sont excusés ;
- b) Pour la partie plaignante : la Cellule Compétition Jeunes : Monsieur Michel Loppe, son Président ;
- c) Pour la partie incriminée : la C. J. de 1ère I. : Monsieur Bernard Achten, son Secrétaire ;
- d) Pour le club Sporta Eupen Kettenis : Mr Norbert Ortmann, son Président (lic n° 107242) et Melle Sabrina Ortmann, sa Secrétaire (lic. n° 208902).

Monsieur Ortmann, en parfait bilingue, a souhaité que les débats se déroulent en langue française .

Conclusions.

Vu l'appel introduit par la Cellule Compétition Jeunes, en date du 25/01/2012 ;
Attendu que cet appel est recevable en sa forme ;

Attendu qu'après avoir entendu, de manière contradictoire, les différentes parties, dans le développement de leurs argumentations, à savoir :
MM. Ortmann, Loppe et Achten ;

Attendu que les conditions climatiques évoquées par le club plaignant d'Eupen Kettenis sont avérées et prouvées (Commissariat de Police d'Eupen) ;

Attendu que la Commission Provinciale d'Appel reconnaît le cas de force majeure de la situation.

Par ces motifs, la Commission Provinciale d'Appel, à l'unanimité,

1.- dit que le recours en appel est recevable et fondé ;

2.- déclare que les décisions prises par la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance, sont maintenues et confirmées, à

savoir :

- a) aucune amende n'est infligée au club Sporta Eupen Kettenis ;
- b) Sporta Eupen Kettenis, avec ses scolaires garçons, participera aux rencontres futures prévues au calendrier officiel.
Les rencontres du tournoi du 18 décembre 2011 ne seront pas rejouées.

Pour la Commission Provinciale d'Appel,

Philippe Greif, Président ff.

Willy Collard, Secrétaire.

ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL

RAPPORT DE LA COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE

réunie le mercredi 14 décembre 2011

à la Maison des Sports de la Province de Liège, rue des Prémontrés, à 4000 Liège

Concerne : Affaire C.Jud.1^{ère} Instance 11-12-007. Rapport d'arbitrage déposé par Monsieur Christian GREIF, , suite à la rencontre de P2A Messieurs du 27 novembre 2011 entre les clubs du Spa FVC (Lg 0831) et de E Herve Mortroux T VBC (Lg 1557) à l'encontre de Monsieur Eric HUMBLET, coach de l'équipe de Mortroux.

Ont siégé pour la C.Jud.1^{ère} Instance : M. M. SURETING, Président f.f.
M. B. ACHTEN, Secrétaire
M. A. CABAY, Membre
M. M. DRIESMANS, Membre

Personne convoquée excusée : M. Christian GREIF, arbitre de la rencontre

Personne convoquée non excusée : M. Eric HUMBLET, coach de l'équipe P2Z de Mortroux

Attendu que Monsieur Christian GREIF est absent excusé ;

Attendu qu'il a envoyé à la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance, en date du 12 décembre 2011, un mail détaillant le rapport ;

Attendu que Monsieur Eric HUMBLET est absent non excusé,

La Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance décide par défaut de :

- suspendre Monsieur Eric HUMBLET de toutes fonctions officielles au niveau provincial, AIF et FRBVB , conformément à l'article 1640 A18 et remarque c) du règlement provincial, pour remarques désobligeantes, attitudes et gestes déplacés, à quatre week-ends ;
- renvoyer Monsieur Eric HUMBLET devant la Cellule d'Arbitrage de l'ASBL Royal Provincial Liégeois de Volley-Ball, conformément à l'article 5240 pour avoir critiqué publiquement un collègue dans l'exercice de ses fonctions, et charge ladite Cellule de l'enquête et des mesures disciplinaires consécutives ;
- sanctionner, conformément à l'article 6030 IV Divers, deuxième alinéa du règlement provincial, pour absence non signalée à une réunion (convocation écrite) d'une commission judiciaire, d'une amende de 8UT. L'amende appliquée est à charge du club.

La sanction prend court à la fin de l'extinction de la période d'appel prévue à l'article 1805 du règlement provincial.

Michael SURETING,
Président f.f.

Bernard ACHTEN,
Secrétaire

VOLLEY-BALL LIEGE
FEDERATION ROYALE BELGE DE VOLLEY-BALL
ASSOCIATION INTERPROVINCIALE FRANCOPHONE
Asbl : ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL.

COMMISSION PROVINCIALE D'APPEL.

Aff. : C.P.Ap./ 2011-12/ 02

4920 AYWAILLE, le 22 décembre 2011.

Rue de la Heid, 43

(T. : 04/384 50 66)

Monsieur le Secrétaire,

La Commission Provinciale d'Appel a très bien enregistré le recours introduit le 19 décembre dernier, par Mr Eric Humblet, contre les décisions prises à son égard par la Commission Provinciale de 1^{ère} Instance.

Ce recours en appel est fondé et recevable.

Cependant à l'examen des éléments figurant dans la rédaction de ce recours, nous estimons que, pour gagner du temps et pour éviter des frais élevés, la Commission Provinciale d'Appel n'a pas d'utilité de se réunir.

Après différentes communications téléphoniques, d'une part avec le Secrétaire de la Commission de 1^{ère} Instance, Mr Bernard Achten, et d'autre part, avec la majorité des membres de notre C.P.Ap. (qui ont marqué leur accord), il apparaît formellement que cette affaire doit être réexaminée par la Commission Provinciale de 1^{ère} Instance en convoquant dûment et personnellement le plaignant, à savoir Mr Eric Humblet. Ce qui ne fût pas le cas lors de l'examen précédent.

Il est de toute évidence, en effet, que l'intéressé a le droit devant toute instance judiciaire de pouvoir développer ses arguments de défense.

L'article 1820 des Règlements Provinciaux reste d'application.

Vu l'urgence, et ce, afin de pouvoir prendre toutes les dispositions utiles, copie du présent E-mail est envoyé à Mr Bernard Achten et à Mr Eric Humblet.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Secrétaire, nos cordiales salutations sportives.

Pour la C.P.Ap.

Jacky Cloth, Président

Willy Collard, Secrétaire

ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL

RAPPORT DE LA COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE

réunie le lundi 16 janvier 2012

à la Maison des Sports de la Province de Liège, rue des Prémontrés, à 4000 Liège

Concerne : Affaire C.Jud.1^{ère} Instance 11-12-009. Rapport d'arbitrage déposé par Monsieur Christian GREIF, suite à la rencontre de P2A Messieurs du 27 novembre 2011 entre les clubs du Spa FVC (Lg 0831) et de E Herve Mortroux T VBC (Lg 1557) à l'encontre de Monsieur Eric HUMBLET, coach de l'équipe de Mortroux. Cette affaire est rejugée suite à la décision de la Commission d'Appel (Aff. : C.P.Ap./2011-12/02).

Ont siégé pour la C.Jud.1^{ère} Instance : M. M. DRIESMANS, Président f.f.
M. B. ACHTEN, Secrétaire
M. A. CABAY, Membre
M. Th. CORDA, Membre

Personne entendue : M. Eric HUMBLET, coach de l'équipe P2 de Mortroux (Lg-1557) et affilié au club de Orp (Lg-1264) (licence n° 110310)

Personne convoquée excusée : M. Christian GREIF, arbitre de la rencontre

Attendu que Monsieur Christian GREIF est absent excusé ;

Attendu qu'il a envoyé à la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance, en date du 12 décembre 2011, un mail détaillant son rapport ;

Attendu que Monsieur Eric HUMBLET a pris connaissance de ce courrier,

Attendu que Monsieur Eric HUMBLET a bien reçu le mail du secrétaire de la Commission Judiciaire d'Appel lui signifiant leur décision,

Attendu que Monsieur Eric HUMBLET s'est présenté devant la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance, mais a refusé de s'exprimer sur le fond de l'affaire,

Attendu qu'il conteste la décision de la Commission d'Appel qui a pris cette décision sans s'être réunie et l'avoir entendu,

Attendu, qu'il conteste la décision de la Commission d'Appel de renvoyer l'affaire à la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance.

La Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance décide de :

suspendre Monsieur Eric HUMBLET de toutes fonctions officielles au niveau provincial, AIF et FRBVB , conformément à l'article 1640 A18 et remarque c) du règlement provincial, pour remarques désobligeantes, attitudes et gestes déplacés, à quatre week-ends ;

La sanction prend court le week-end du 11 février 2012 pour se terminer le week-end du 3 mars 2012 inclus.

Michel DRIESMANS,
Président f.f.

Bernard ACHTEN,
Secrétaire

A.I.F.

COMMISSION DE CASSATION
CASSATION 12/2

En cause : HUMBLET Eric

Vu le pourvoi en cassation introduit le 6 janvier 2012 par Eric Humblet;

Attendu que la rencontre Spa/Mortroux, en 2^{ème} division provinciale A Messieurs, a eu lieu le 27 novembre 2011 ; que l'arbitre a fait l'objet de nombreuses critiques de la part du demandeur en cassation, coach de Mortroux ; qu'il a adressé à celui-ci d'abord une carte jaune, ensuite une carte rouge et a rédigé un rapport d'arbitrage ;

Attendu que, le 14 décembre 2011, la Commission judiciaire de première instance de la province de Liège, après avoir mentionné que Eric Humblet était « absent non excusé », a infligé à celui-ci la sanction disciplinaire de la suspension de toutes fonctions officielles pendant quatre week-ends ;

Attendu que la Commission d'appel a décidé le 22 décembre 2011, au vu des éléments en sa possession, ne pas devoir se réunir, et a jugé le recours recevable et fondé, ajoutant qu'« il apparaît formellement que cette affaire doit être réexaminée par la Commission Provinciale de 1^{ère} instance en convoquant dûment et personnellement le plaignant, à savoir Mr Eric Humblet. Ce qui ne fut pas le cas lors de l'examen précédent » ; que le demandeur ne s'est pas pourvu en cassation contre cette décision ;

Attendu que le 16 janvier 2012, la Commission de 1^{ère} instance a confirmé sa première décision après avoir noté que

« Attendu que Monsieur Eric HUMBLET s'est présenté devant la Commission judiciaire de 1^{ère} Instance mais a refusé de s'exprimer sur le fond de l'affaire,

Attendu qu'il conteste la décision de la Commission d'Appel qui a pris cette décision sans s'être réunie et l'avoir entendu,

Attendu qu'il conteste la décision de la Commission d'Appel de renvoyer l'affaire à la Commission judiciaire de 1^{ère} Instance » ; que le demandeur en cassation n'a pas fait appel de cette décision ;

Attendu que le pourvoi en cassation est daté du 27 janvier 2012 ;

Attendu que, d'une part, devant la Commission de cassation AIF, les débats ne sont pas contradictoires comme le prévoit l'article 3850.4 du ROI et, d'autre part, que l'article 3910.2 du ROI dispose que la Commission de cassation AIF prend connaissance des pourvois en cassation contre les décisions de la C.F.Ap. ou des commissions provinciales d'appel (...);

Attendu qu'en tant qu'il critique la décision du 16 janvier 2012 de la Commission judiciaire de première instance, le pourvoi est irrecevable faute que le demandeur en cassation ait fait appel de cette décision ; qu'en tant qu'il critique la décision de la Commission d'appel du 22 décembre 2011, le pourvoi est irrecevable pour tardiveté ; qu'en conséquence le pourvoi ne peut être que rejeté,

PAR CES MOTIFS,

LA COMMISSION DE CASSATION

Décide de rejeter le pourvoi en cassation et confirme, en conséquence, que la suspension du demandeur en cassation prendra cours à partir du week-end du 11 février 2012.

Fait à Bruxelles, le 8 février 2012, où étaient présents Jean-Claude Geus, Thien Khuc, Léandre Jauniaux et Christian Nogara.

Pour la Commission de cassation,
Le Président,
Jean-Claude Geus.

TRESORERIE

Rappel des n° de compte

BE31 7320 0742 0955 Bic CREGBEBB	Inscription championnat - Inscription coupe - Imprimés - Abonnement B.O.
BE20 7320 0742 1056 Bic CREGBEBB	Provision arbitrage
BE61 7765 9288 5117 Bic GKCCBEBB	Provision amendes - Amendes championnat & administratives publiées au B.O.
BE09 7320 0742 1157 Bic CREGBEBB	Loisirs

Compensation 3^{ème} tour Coupe Bodart Saison 2011-2012

1/16 Finale Dames	Dames	24,80 euros			
1/16 Finale Hommes	Hommes	23,15 euros			
199	Ath Verviers	24,80 €	1643	Thimister	24,80 €
232	Sart Tilman	46,30 €	1751	Dison	49,60 €
290	Grivegnée	47,95 €	1756	Baelen	24,80 €
637	Sporta EK	72,75 €	1789	Soumagne	24,80 €
670	Renaissance	23,15 €	2025	Juprelle-Rocourt	23,15 €
704	Flémalle	47,95 €	2066	Seraing	23,15 €
973	Hermalle	24,80 €	5014	Stavelot	72,75 €
1044	Loncin	24,80 €	5049	St Jo Welkenraedt	95,90 €
1069	Malmedy	49,60 €	5056	Aubel	24,80 €
1089	Saint Vith	24,80 €	5086	Gd Rechain	49,60 €
1317	Theux	74,40 €	5087	Neupré	24,80 €
1319	Marchin	23,15 €	5088	Aywaille	23,15 €
1348	Tihange Huy	23,15 €	5103	Oreye	24,80 €
1557	Mortroux	23,15 €	5116	Vollamac	24,80 €
1577	Esneux	95,90 €	5187	St Jo Herve	23,15 €

A payer sur le compte **BE20 7320 0742 1056** au plus tard pour le 6 avril 2012

Compensation 4^{ème} tour Coupe Bodart Saison 2011-2012

1/8 Finale Dames Dames 27,45 euros
 1/8 Finale Hommes Hommes 33,45 euros

232	Sart Tilman	33,45 €	1577	Esneux	60,90 €
290	Grivegnée	33,45 €	1643	Thimister	27,45 €
573	Embourg	33,45 €	1751	Dison	27,45 €
637	Sporta EK	60,90 €	1789	Soumagne	60,90 €
704	Flémalle	60,90 €	2025	Juprelle-Rocourt	33,45 €
973	Hermalle	27,45 €	2066	Seraing	33,45 €
1044	Loncin	27,45 €	5014	Stavelot	60,90 €
1224	Lommersweiler	33,45 €	5049	St Jo Welkenraedt	60,90 €
1296	Calaminia	33,45 €	5056	Aubel	88,35 €
1317	Theux	54,90 €	5103	Oreye	27,45 €
1319	Marchin	66,90 €	5116	Vollamac	27,45 €

A payer sur le compte **BE20 7320 0742 1056** au plus tard pour le 6 avril 2012

Article 5230 Bonus arbitres 2011-2012

En vertu de l'Art. 5230 du Règlement provincial, les clubs suivant reçoivent le bonus

			UT	€			
1249	Calaminia II	1 Arb de complément	35	28,00			
1348	Tihange	2 Arb de cadre	100	80,00			
1789	Soumagne	5 Arb de cadre	250	200,00			
2025	Juprelle	1 Arb de cadre	50	40,00			
2060	Seraing VBC	2 Arb de cadre	100	80,00			

CELLULE COMPETITION

Coupe Bodart

La journée finale de la Coupe se déroulera le 1^{er} Mai 2012 à St Jo Welkenraedt.

Les ½ finales opposeront

Chez les Dames : Aubel N2- Soumagne N2
Aubel N3 – Franchimont A N3

Chez les Messieurs : Aubel N3 – Esneux P2
Soumagne N2 – Seraing P1

Changements

N° CHGT	N° MATCH	VISITE	VISITEUR	ANCIEN	ANCIENNE	NOUVEAU	NOUVELLE	SALLE	DECISION
				JOUR	HEURE	JOUR	HEURE		
103	4580	MALMEDY	AUBEL	17-mars	15H30	24-mars	15H30	IDEM	A
104	4831	GRIVEGNEE	LONCIN	15-avr	11H00	15-avr	11H00	BEYNE	A
105	4830	GRIVEGNEE	BLEGNY	15-avr	11H00	15-avr	11H00	BEYNE	A
106	1609	DALHEM	G RECHAIN	10-mars	21H0	11-mars	14H00	IDEM	A
107	3638	SELECTION	ST JO WELKEN	18-mars	11H00	1-avr	11H00	IDEM	A
108	3719	LONCIN	JUPRELLE	25-mars	17H15	24-mars	17H15	IDEM	R ART 8.10
109	2568	FRANCH THEUX	AUBEL	26-févr	14H45	26-févr	18H00	IDEM	A
110	2792	RENAISSANCE	LONCIN	18-févr	17H45	18-févr	14H45	IDEM	A
111	3738	SOUMAGNE	HERMALLE	29-janv	17H15	16-févr	20H15	IDEM	A
112	2731	RENAISSANCE	FLEMALLE	11-févr	20H45	28-févr	20H30	IDEM	A
113	1108	WAREMME	GRIVEGNEE	4-mars	11H00	3-mars	20H30	IDEM	A
114	3242	EMBOURG	HANNUT	3-févr	21H15	20-avr	21H15	IDEM	A
115	2828	LONCIN	HANNUT	14-avr	21H00	14-avr	16H30	IDEM	A
116	3770	HERMALLE	LONCIN	16-mars	21H15	23-mars	21H15	IDEM	A
117	2326	SART TILMAN 2	HANNUT	21-avr	20H15	21-avr	18H00	IDEM	A
118	2324	SART TILMAN 1	REMOUCHAMPS	21-avr	20H15	21-avr	18H00	IDEM	A
119	3619	SPA	MALMEDY	26-mars	14H45	26-mars	18H00	IDEM	A

Amendes

LISTE D'AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS					arrêtée au 01/03/2012	
Mat.Lg	Club	Réf.Am	N°match	Infractions	U.T.	
0199	A Verviers	315	3598	M11, M1 (marq.)	3	
		316	3032	M11 (rés.), M13 (rés.)	6	
0290	Grivegnée	317	1095	2M1 (dél. + marq. Rés.), M20 (marq.)	3	
		318	3751	M11 (rés.)	2	
		319	3102	M2 (protections)	2	
		320	1069	Rés7 (ccht du 29/02)	16	
0573	Embourg Tilff	321	3246	M23	4	
		322	2732	M18 (rés.)	1	
0670	Renaissance	323	2792	Adm3 (dem. Chgt. 110 tardive)	8	
		324	2731	Adm3 (dem. Chgt. 112 tardive)	8	
0704	Flémalle	325	4789	M1 (7), M16 (7)	2	
		326	4795	M18 (n° 24)	1	
		327	4771	F12, F12 (rés.)	20	

1044	Loncin	328	3745	M2 (FM)	2
		329	2299	M1 (marq.), M11 (délég. Pas du club), M11 (rés. Délég.pas du club)	5
		330	2828	R7 (chgt. 115)	12
		331	3770	R7 (chgt. 116)	12
		332	3719	M2 (antennes)	2
1069	Malmedy	333	3069	M20 (délég. Rés.), M20 (délég.)	2
1224	Lommersweiler	334	3600	M9 (clé)	4
1317	Franchimont Theux	335	4588	Rés9	4
1319	Marchin	336	3896	M11 (rés.)	2
		337	1070	Rés9	4
		338	3219	Rés9	4
		339	3870	Rés9	4
1348	Tihange	340	3239	M11(rés.), M11	4
		341	1101	Rés6 (ccht. Du 15/02)	8
		342	2301	Rés7 (ccht du 15/02)	16
1505	Raeren	343	2572	M2 (protection podium arbitre)	2
1577	Esneux	344	3889	M10, Rés1	5
		345	1592	M18	1
		346	4950	M18	1
		347	1100	M20 (marq. Rés.)	1
1643	Thimister	348	2591	M1 (8), M16 (8)	2
1751	Dison	349	2591	M20 (délég. Rés.), M11	3
		350	4571	M2	2
2025	Juprelle	351	3719	R7 (chgt. 108)	12
		352	3749	Rés7 (ccht 20/02), Rés2, F7 (rés.)	32
2066	Seraing VBC	353	2291	M11 (rés.), M11	4
		354	4941	M11, M13	6
2069	A Dalhem	355	1585	M20 (délég.), Rés1	5
		356	3735	Rés9	4
		357	4797	M11 (rés.), M11	4
5005	Hannut	358	3239	M1 (9)	1
5014	Stavelot	359	3505	M11 (rés.)	2
5035	St Louis Waremme	360	3869	M20 (délég. Rés.)	1
5049	St Jo Welkenraedt	361	3638	R7 (chgt. 107)	12
		362	3569	M21	2
5056	T Aubel	363	4598	M11 (délég -18 ans), M11 (délég. -18ans)	4
5087	Neupré	364	3887	M20 (cap. Rés.)	1
		365	3892	M11 (rés.), M13 (rés.)	6
		366	3872	M11 (rés.), M13 (rés.), M11	8
		367	1567	M10	1
5132	Remouchamps G	368	3887	M20 (cap. Rés.)	1
		369	2770	M21	2
		370	3869	M21	2
		371	3217	2M1, 2M16 (n° 17, 9)	4
5134	Waremme VBC	372	1031	M11 (rés.), M11 (délég. Pas du club)	4
	Selection	373	3640	M11	2

A payer pour le 6/04/2012 au compte amendes **BE61 7765 9288 5117**

LOISIRS

INFOS ADMINISTRATIVES ET RAPPELS:

L'Assemblée Générale Loisirs aura lieu le samedi 26 mai 2012. Les clubs intéressés pour cette organisation peuvent envoyer leur candidature à Teddy Alleleyn (loisirs.volley.cpl@gmail.com).

Les scores du match première et du match réserve sont à communiquer par mail au responsable Loisirs dès la fin de la rencontre. La feuille de match doit lui arriver par la poste au plus tard le mardi suivant le week-end où la rencontre a eu lieu. Merci à tous et toutes d'y faire attention pour rendre ainsi la communication des résultats et des classements, le plus rapide possible.

Les matchs de barrages des montants/descendants des séries A et B aura lieu le weekend des 12 et 13 mai 2012. Les clubs intéressés pour cette organisation peuvent envoyer leur candidature à Teddy Alleleyn (loisirs.volley.cpl@gmail.com).

RESULTATS ET CLASSEMENTS :

SERIE A

Visité :	Visiteur :	Score :		S1		S2		S3		S4		RES	
28 - 29 jan 12													
HERVE	WANZE	2	2	25	20	25	23	20	25	21	25	0	3
HELEBRAC	AUBEL	2	2	18	25	25	21	25	27	25	7	0	3
G RECHAIN 1	LONCIN	2	2	17	25	25	21	22	25	25	20	1	2
4 - 5 fev 12													
LONCIN	FRANC THEUX	2	2	26	24	16	25	23	25	25	14	1	2
HELEBRAC	HERVE	3	1	22	25	25	19	25	19	25	7	1	2
WANZE	ST JO WELKEN 1	1	3	25	18	20	25	21	25	23	25	1	2
WAREMME	AUBEL	2	2	17	25	25	22	20	25	31	29	0	3
11 - 12 fev 12													
HERVE	LONCIN	3	1	25	15	25	23	20	25	25	20	2	1
HELEBRAC	FRANC THEUX	3	1	16	25	25	19	25	11	25	14	1	2
LOMMERSWEILLER	WANZE	4	0	25	14	25	14	25	13	25	13	3	0
G RECHAIN 1	WAREMME	1	3	13	25	19	25	21	25	25	20	1	2
18 - 19 fev 12													
WANZE	WAREMME	4	0	25	22	25	17	25	14	26	24	2	1
25 - 26 fev 12													
HELEBRAC	G RECHAIN 1	4	0	25	12	25	10	25	22	25	20	0	3

SERIE B

Visité :	Visiteur :	Score :		S1		S2		S3		S4		RES	
28 - 29 jan 12													
NDHEUSY	SERVOG	4	0	25	10	25	12	25	22	25	20	3	0
TROOZ	TIHANGE HUY 1	3	1	25	15	19	25	25	16	25	14	2	1
GRIVEGNEE	HANNUT	3	1	25	23	10	25	25	14	25	23	0	3
SOUMAGNE	JUPRELLE	3	1	19	25	25	16	27	25	25	19	0	3
4 - 5 fev 12													
NDHEUSY	TIHANGE HUY 1	4	0	25	16	25	22	25	10	25	20	3	0
TROOZ	GRIVEGNEE	0	4	19	25	19	25	19	25	15	25	3	0
JUPRELLE	TIHANGE HUY 1	3	1	25	17	25	15	25	23	23	25	3	0
SERVOG	SOUMAGNE	2	2	25	14	25	20	17	25	12	25	1	2
AYWAILLE	THIMISTER	4	0	25	14	25	15	25	22	25	16	3	0
11 - 12 fev 12													
TROOZ	NDHEUSY	4	0	25	23	25	17	25	12	25	16	3	0
SOUMAGNE	HANNUT	4	0	25	9	25	12	25	12	25	13	3	0
TIHANGE HUY 1	THIMISTER	2	2	25	20	22	25	20	25	25	15	0	3
AYWAILLE	JUPRELLE	3	1	25	14	25	21	20	25	25	14	3	0

SERIE C1

Visité :	Visiteur :	Score :		S1		S2		S3		S4		RES	
28 - 29 janv 12													
SPA	ST JO WELK 2	4	0	25	20	25	12	25	13	25	13	3	0
G RECHAIN 2	STAVELOT 1	2	2	16	25	25	15	17	25	25	10	3	0

SERIE C2

Visité :	Visiteur :	Score :		S1		S2		S3		S4		RES	
21 - 22 janv 12													
FLEMALLE	INCO OREYE	2	2	25	21	22	25	25	21	25	16	1	2
28 - 29 janv 12													
TIHANGE HUY 2	INCO OREYE	3	1	25	23	15	25	25	21	25	17	1	2
HERMALLE	TIHANGE HUY 2	4	0	25	13	25	10	25	20	25	19	2	1
RENAISSANCE	FLEMALLE	3	1	26	24	25	20	25	13	22	25	1	2

SERIE C1

Visité :	Visiteur :	Score :		S1		S2		S3		S4		RES	
25 - 26 fev 12													
DURS OREYE	MAM'DY 2	2	2	27	25	18	25	25	23	23	25	SR	

SERIE CII

Visité :	Visiteur :	Score :		S1		S2		S3		S4		RES	
25 - 26 fev 12													
INCO OREYE	TIHANGE HUY 2	2	2	25	17	22	25	25	18	20	25	2	1

SERIE A

	Classement	J	G	N	P	F	SG	SP	DS	Pts
1	Wareme	14	7	5	2	0	32	24	8	33
2	Aubel	12	6	6	0	0	36	12	24	30
3	Hélebrac	13	6	4	3	0	28	24	4	29
4	Lommersweiler	10	8	2	0	0	34	6	28	28
5	Loncin	13	4	3	6	0	24	28	-4	24
6	Wanze	15	3	2	10	0	22	38	-16	23
7	St Jo Welk 1	10	5	1	4	0	20	20	0	21
8	Franchimont-Theux	11	3	4	4	0	20	24	-4	21
9	Grand Rechain 1	13	2	3	8	0	15	37	-22	20
10	Herve	13	2	2	9	0	17	35	-18	19

SERIE B

	Classement	J	G	N	P	F	SG	SP	DS	Pts
1	Grivegnée	13	11	1	1	0	40	12	28	36
2	Juprelle	13	9	1	3	0	38	14	24	32
3	ND Heusy	12	7	3	2	0	33	15	18	29
4	Aywaille	13	7	2	4	0	31	21	10	29
5	Thimister	13	5	4	4	0	26	26	0	27
6	Soumagne	13	4	3	6	0	24	28	-4	24
7	Servoc	13	4	3	6	0	23	29	-6	24
8	Trooz	13	4	3	6	0	23	29	-6	24
9	Tihange Huy 1	13	2	2	9	0	15	37	-22	19
10	Hannut	12	0	0	12	0	3	45	-42	12

SERIE C1

	Classement	J	G	N	P	F	SG	SP	DS	Pts
1	Spa	12	11	0	1	0	42	6	36	34
2	Mam'dy 2	12	11	0	1	0	41	7	34	34
3	St Jo Welk 2	12	5	2	5	0	23	25	-2	24
4	Grand Rechain 2	12	4	3	5	0	23	25	-2	23
5	Stavelot 1	12	3	4	5	0	19	29	-10	22
6	Mam'dy 1	12	2	2	8	0	15	33	-18	18
7	Stavelot 2	12	0	1	11	0	5	43	-38	13

SERIE C2

	Classement	J	G	N	P	F	SG	SP	DS	Pts
1	Renaissance	12	11	1	0	0	39	9	30	35
2	Hermalle	12	6	3	3	0	29	19	10	27
3	Durs Oreye	12	6	2	4	0	29	19	10	26
4	Tihange Huy 2	12	5	3	4	0	26	22	4	25
5	Inco Oreye	12	5	2	5	0	26	22	4	24
6	Flemalle	12	2	3	7	0	17	31	-14	19
7	Embourg	12	0	0	12	0	2	46	-44	12

Classements établis le 28 février 2012.

CHANGEMENTS DE MATCH :

Chgt n°	Match n°	Visité	Visiteur	Anc Date	Anc jour	Anc heure	Demandeur	Nouv date	Nouv jour	Nouv heure	Type	Accord /Refus
L52	9069	Gd Rech 1	St Jo Welk 1	04/03/2012	dim	17h15	Gd Rech 1	29/04/2012	dim	17h15	L233/1	ACCORD
L53	9068	Waremmé	Hélebrac	04/03/2012	dim	11h00	Waremmé	03/03/2012	sam	20h30	L233/1	ACCORD
L54	9089	Loncin	Wanze	21/04/2012	sam	13h30	Loncin	17/03/2012	sam	14h00	L233//1	ACCORD
L55	9412	Spa	Renaissance	30/03/2012	ven	21h15	Spa	27/04/2012	ven	21h15	L233/1	ACCORD

AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS :

Mat.	Club	Réf.Am	N°match	Infractions ou commentaires	UT.
9007	Juprelle	L058	9159	L262 manque heure de fin	2
9009	Herve	L059	9062	L262 manque heure de fin	2
9038	St Jo Welkenraedt	L060	Test Match	L241 forfait	2
9039	Grivegnée	L061	9156	L262 manque rotation équipe B	2
9042	Loncin	L062	9058	L262 manque heure de fin	2

A payer pour le **06/04/2012** sur le compte Loisirs **BE09 7320 0742 1157**
avec la référence de l'amende en communication.

BEACH-VOLLEY

INFOS :

La saison de Beach-volley 2012 est en pleine phase finale de préparation !

Il y a 2 nouveautés importantes pour le championnat provincial :

1. Les provinces de Liège et Luxembourg font un championnat commun.
2. Le championnat se déroulera en 3 contre 3.

Le championnat se déroulera en 10 manches du 20 mai au 21 juillet.

Hormis les sites en province de Liège (Theux, La Calamine, Ferrières, Chaudfontaine, Soumagne, Liège-Sur-Sable, Mortroux et Waremme – ces 2 derniers encore à confirmer), il y aura 2 (ou 3) manches en province de Luxembourg (La-Roche-en-Ardenne et Neufchâteau et/ou Messancy).

Comme l'an passé, il y aura un stage pour les jeunes de 12 à 16 ans. Il se déroulera le week-end de l'Ascension, les jeudi 17 mai, samedi 19 et dimanche 20 à Theux.

Le règlement complet et bulletin d'inscription paraîtront dans le prochain BO et seront disponibles sur le site de la province.

Une réunion avec les différents organisateurs des manches se tiendra le mardi 20 mars en soirée (lieu et heure encore à déterminer).

Le Beach Tour AIF se déroulera en 2 contre 2 sur 10 manches également, dont la finale aura lieu à Bruxelles-les-Bains le 22 juillet.

Thierry Malherbe
liege@beachaif.be

CELLULE JEUNES

Résultats

28 - 29 janvier 2012				
Cadettes Filles série A 2è tour 2011-2012				
5127	St-Jo Welkenraedt	Stavelot	0-3	0-3
5150	Neupré	Limbourg	3-1	0-3
Cadettes Filles série B 2è tour 2011-2012				
5157	St-Jo Herve	Verviers	1-3	1-2
Cadets Garçons série A 2 è tour 2011-2012				
6107	St-Jo Welkenraedt	Spa	0-3	0-3
6108	Esneux	Waremmes	3-1	3-0
Minimes Filles 4-4 série A 2è tour 2011-2012				
6207	Thimister	Loncin	3-0	1-2
6208	Stavelot	New Oreye	3-0	3-0
6209	Waremmes	Soumagne	3-0	3-0
Minimes Filles 4-4 série B 2è tour 2011-2012				
6237	Aubel B	Stavelot B	1-3	
6238	St Jo Welkenraedt	Aubel A	2-3	
Minimes Filles 4-4 série C 2è tour 2011-2012				
6269	Waremmes C	Dalhem	3-1	
6270	Baelen	Remouchamps	0-3	
6272	Limbourg	Malmedy	3-2	
Minimes Garçons 4-4 série A 2 è tour 2011-2012				
6308	St Jo Welkenraedt	Waremmes A	3-2	0-3
6304	Stavelot	Sporta	3-2	3-0
Minimes Garçons série B 2è tour 2011-2012				
6336	Waremmes B	Mortroux	3-0	
Minimes 4-0 2è tour 2011-2012				
6356	Esneux	Grivegnée	3-1	
Minimes 4-1 2è tour 2011-2012				
6378	Spa	Soumagne	0-3	
6379	Loncin	Hermalle	2-3	
Pupilles 2-1 série A 2è tour 2011-2012				
6428	Waremmes 2 F	Mortroux	5-3	
6442	Thimister	Waremmes 2 G	2-6	
Pupilles 2-1 série B 2è tour 2011-2012				
6457	Orp	Verdi	5-3	
6458	Stavelot	Hermalle	2-6	
6459	Sporta	Limbourg	5-3	
Pupilles 2-0 série A 2 è tour 2011-2012				
6504	Verdi	St-Vith	3-5	
6505	Spa	Malmedy	1-7	
Pupilles 2-0 série B 2 è tour 2011-2012				
6527	Hermalle	Aubel B	2-6	
6550	St Jo Herve	Baelen	5-3	
6543	Sporta	Flémalle	8-f	
4 - 5 février 2012				
Cadettes Filles série A 2è tour 2011-2012				
5130	Limbourg	St-Jo Welkenraedt	0-3	0-3
5131	Stavelot	Aubel	3-0	2-1
5132	Neupré	Thimister	f-3	f-3
Cadettes Filles série B 2è tour 2011-2012				
5167	Lommersweiler	Baelen	3-2	2-1
5170	Verviers	Sporta	1-3	0-3
Cadets Garçons série A 2 è tour 2011-2012				
6110	Sporta	Seraing	3-2	2-1
6112	Spa	Esneux	3-0	3-0
Minimes Filles 4-4 série A 2è tour 2011-2012				
6210	Soumagne	Thimister	0-3	3-0
6212	Waremmes	Stavelot	3-2	0-3

Minimes Filles 4-4 série B 2è tour 2011-2012				
6240	Waremme B	Aubel A	2-3	
6241	Stavelot B	St Jo Welkenraedt	3-1	
6242	Flémalle	Aubel B	3-0	
Minimes Filles 4-4 série C 2è tour 2011-2012				
6273	Waremme C	Remouchamps	3-1	
6274	Limbourg	Sporta	0-3	
6275	Malmedy	Dalhem	1-3	
6276	Baelen	Spa	3-0	
Minimes Garçons 4-4 série A 2è tour 2011-2012				
6311	Sporta	St Jo Welkenraedt	0-3	1-2
6312	St Vith	Stavelot	3-0	1-2
Minimes Garçons série B 2è tour 2011-2012				
6338	Mortroux	Dison	3-1	
Minimes 4-0 2è tour 2011-2012				
6357	Verviers	Hermalle	3-0	
6358	Grivegnée	Tihange	remis	
Minimes 4-1 2è tour 2011-2012				
6380	Grivegnée	Soumagne	remis	
6381	Spa	Hermalle	1-3	
Pupilles 2-1 série A 2è tour 2011-2012				
6430	Waremme 2 G	St Jo Welkenraedt	4-4	
6431	Mortroux	Thimister	6-2	
6432	Stavelot	Waremme 2 F	3-5	
Pupilles 2-1 série B 2è tour 2011-2012				
6460	Waremme	Sporta	5-3	
6461	Limbourg	Verdi	3-5	
6462	Hermalle	Orp	3-5	
Pupilles 2-0 série A 2è tour 2011-2012				
6506	St-Vith	Verdi	7-1	
6507	Malmedy	Spa	8-f	
Pupilles 2-0 série B 2è tour 2011-2012				
6530	Sporta	Aubel B	3-5	
6531	Baelen	Hermalle	4-4	
11 - 12 février 2012				
Cadettes Filles série A 2è tour 2011-2012				
5133	St-Jo Welkenraedt	Limbourg	3-1	0-3
5135	Thimister	Neupré	3-0	2-1
Cadettes Filles série B 2è tour 2011-2012				
5171	Baelen	Verdi	3-1	3-0
5162	St-Jo Herve	Grivegnée	0-3	0-3
5154	Sporta	New Oreya	1-3	1-2
5165	Verviers	Lommersweiler	3-1	1-2
Cadets Garçons série A 2è tour 2011-2012				
6113	Waremme	Spa	0-3	0-3
6114	Embourg	Sporta	0-3	0-3
6115	St-Jo Welkenraedt	Seraing	3-0	2-1
Minimes Filles 4-4 série A 2è tour 2011-2012				
6213	Thimister	Waremme	3-0	0-3
6215	Soumagne	New Oreya	0-3	1-2
Minimes Filles 4-4 série B 2è tour 2011-2012				
6243	St Jo Welkenraedt	Waremme B	0-3	
6245	Aubel B	Aubel A	0-3	
6235	Stavelot B	Flémalle	1-3	
Minimes Filles 4-4 série C 2è tour 2011-2012				
6278	Dalhem	Limbourg	3-0	
6279	Baelen	Waremme C	1-3	
6280	Spa	Remouchamps	2-3	
Minimes Garçons 4-4 série A 2è tour 2011-2012				
6313	Embourg	St Vith	0-3	0-3
6314	Sporta	Waremme A	0-3	0-3
6315	St Jo Welkenraedt	Stavelot	3-0	2-1
Minimes Garçons série B 2è tour 2011-2012				
6339	Remouchamps	Mortroux	3-2	
Minimes 4-0 2è tour 2011-2012				
6359	Verviers	Esneux	3-f	
6360	Grivegnée	Hermalle	0-3	

Minimes 4-1 2è tour 2011-2012				
6383	Grivegnée	Spa	3-0	
6384	Loncin	Lommersweiler	3-2	
6385	Soumagne	Seraing	3-0	
Pupilles 2-1 série A 2è tour 2011-2012				
6434	Waremmes 2 F	Thimister	5-3	
6435	St Jo Welkenraedt	Mortroux	1-7	
Pupilles 2-1 série B 2è tour 2011-2012 Tournoi de Limbourg				
7801	Limbourg	Waremmes	2-2	
7802	Waremmes	Hermalle	2-2	
7803	Verdi	Waremmes	3-1	
7804	Orp	Verdi	3-1	
7805	Sporta	Limbourg	f-4	
7806	Orp	Limbourg	4-0	
7807	Stavelot	Verdi	0-4	
7808	Limbourg	Stavelot	2-2	
7809	Hermalle	Sporta	4-f	
7810	Stavelot	Hermalle	1-3	
7811	Orp	Hermalle	4-0	
Pupilles 2-0 série A 2è tour 2011-2012				
6508	Aubel	Spa	8-f	
6509	Malmedy	St-Vith	3-5	
Pupilles 2-0 série B 2è tour 2011-2012				
6548	Baelen	Flémalle	2-6	
6533	Hermalle	Sporta	2-6	
6534	Aubel B	St-Jo Herve	5-3	
18 - 19 février 2012 (cg carnaval)				
Minimes Filles 4-4 série A 2è tour 2011-2012				
6219	Stavelot	Soumagne	3-1	3-0
6224	Thimister	New Oreye	3-0	2-1
Minimes Filles 4-4 série B 2è tour 2011-2012				
6246	Stavelot B	Waremmes B	0-3	
Minimes Garçons 4-4 série A 2è tour 2011-2012				
6340	Dison	Waremmes B	0-3	
Pupilles 2-1 série A 2è tour 2011-2012				
6425	Stavelot	Thimister	4-4	
Pupilles 2-0 série B 2è tour 2011-2012				
6529	St Jo Herve	Flémalle	7-1	
25 - 26 février 2012 (cg carnaval)				
Cadettes Filles série A 2è tour 2011-2012				
5128	Aubel	Thimister	0-3	0-3
5140	Limbourg	Stavelot	0-3	0-3
Cadettes Filles série B 2è tour 2011-2012				
5166	Sporta	Baelen	2-3	1-2
Cadets Garçons série A 2è tour 2011-2012				
6109	Seraing	Embourg	2-3	0-3
Minimes Filles 4-4 série A 2è tour 2011-2012				
6211	New Oreye	Loncin	3-0	0-3
6201	Thimister	Stavelot	3-0	0-3
6217	New Oreye	Waremmes	0-3	0-3
Minimes Filles 4-4 série B 2è tour 2011-2012				
6257	Waremmes	Flémalle	3-0	
Minimes Filles 4-4 série C 2è tour 2011-2012				
6264	Spa	Malmedy	1-3	
6281	Waremmes C	Sporta	3-1	
Minimes Garçons 4-4 série A 2è tour 2011-2012				
6309	St Vith	Sporta	3-0	2-1
6310	Embourg	Stavelot	2-3	2-1
Pupilles 2-1 série A 2è tour 2011-2012				
6424	Waremmes 2 F	St Jo Welkenraedt	5-3	
6436	Waremmes 2 F	Waremmes 2 G	4-4	
6433	Waremmes 2 G	Stavelot	8-0	
Pupilles 2-1 série B 2è tour 2011-2012				
6465	Verdi	Sporta	6-2	
Pupilles 2-0 série A 2è tour 2011-2012				
6510	Spa	Aubel	4-4	
Pupilles 2-0 série B 2è tour 2011-2012				
6535	Aubel B	Hermalle	6-2	
6536	Sporta	St-Jo Herve	2-6	

Classements

Cadets Garçons première										
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1 Spa	4	4	0	0	0	0	0	12	12	0
2 Sporta	3	2	1	0	0	0	0	8	9	3
3 St-Jo Welkenraedt	3	2	0	0	1	0	0	6	6	3
4 Embourg	3	0	2	0	1	0	0	4	6	7
5 Esneux	4	1	0	0	2	1	0	4	6	10
6 Seraing	4	0	0	0	2	2	0	2	4	12
7 Waremme	3	0	0	0	3	0	0	0	1	9

Cadettes Filles A Première										
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1 Stavelot	5	5	0	0	0	0	0	15	15	0
2 Thimister	5	5	0	0	0	0	0	15	15	0
3 St Jo Welkenraedt	5	3	0	0	2	0	0	9	9	8
4 Neupré	5	2	0	0	2	0	1	5	6	11
5 Aubel	4	0	0	0	4	0	0	0	2	12
6 Limbourg	6	0	0	0	6	0	0	0	2	18

Cadettes Filles B Première										
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1 Grivegnée	3	3	0	0	0	0	0	9	9	0
2 Verviers	4	2	1	0	1	0	0	8	10	7
3 Baelen	5	1	1	0	1	2	0	7	10	12
4 Sporta	5	2	0	0	2	1	0	7	10	10
5 New Oreye	2	2	0	0	0	0	0	6	6	1
6 Lommersweiler	3	1	1	0	1	0	0	5	7	6
7 St Jo Herve	4	1	0	0	3	0	0	3	4	10
8 Verdi	4	0	0	0	4	0	0	0	2	12

Minimes Garçons A										
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1 St Jo Welkenraedt	5	4	1	0	0	0	0	14	15	2
2 Waremme VBC A	4	3	0	0	0	1	0	10	11	3
3 St Vith	5	3	0	0	2	0	0	9	9	6
4 Stavelot	5	0	2	0	3	0	0	4	6	13
5 Embourg	4	0	1	0	2	1	0	3	5	11
6 Sporta	5	0	0	0	3	2	0	2	4	15

Minimes Filles A 4c4										
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1 Thimister A	6	6	0	0	0	0	0	18	18	1
2 Waremme VBC B	6	4	1	0	1	0	0	14	15	6
3 Stavelot B	5	3	0	0	1	1	0	10	11	7
4 New Oreye	7	2	0	0	5	0	0	6	8	15
5 Loncin	4	1	0	0	3	0	0	3	3	10
6 Soumagne	6	0	0	0	6	0	0	0	2	18

Minimes Garçons B										
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1 Remouchamps	3	2	1	0	0	0	0	8	9	3
2 Dison	4	2	0	0	1	1	0	7	8	7
3 Waremme VBC	4	2	0	0	2	0	0	6	7	6
4 Mortroux	5	0	1	0	3	1	0	3	6	14

Minimes 4-1										
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1 Hermalle	4	2	1	0	1	0	0	8	9	6
2 Soumagne	4	2	0	0	1	1	0	7	8	6
3 Grivegnée	2	2	0	0	0	0	0	6	6	0
4 Loncin	4	1	1	0	1	1	0	6	9	8
5 Seraing	3	1	0	0	1	1	0	4	5	7
6 Lommersweiler	3	0	1	0	1	1	0	3	5	8
7 Spa	4	0	1	0	3	0	0	2	4	11

Cadets Garçons Réserve										
équipes	J	G	P	F	Pt	Set+	Set-			
1 Spa	4	4	0	0	12	12	0			
2 Esneux	4	3	1	0	9	9	3			
3 Sporta	3	2	1	0	5	5	4			
4 St-Jo Welken	3	2	1	0	4	4	5			
5 Embourg	3	1	2	0	3	3	6			
6 Seraing	4	0	4	0	2	2	10			
7 Waremme	3	0	3	0	1	1	8			

Cadettes Filles A Réserve										
équipes	J	G	P	F	Pt	Set+	Set-			
1 Stavelot	5	5	0	0	13	13	2			
2 Thimister	5	5	0	0	13	13	2			
3 Limbourg	6	2	4	0	7	7	11			
4 Aubel	4	2	2	0	5	5	7			
5 St Jo Welkenraedt	5	1	4	0	4	4	11			
6 Neupré	5	0	4	1	2	3	12			

Cadettes Filles B Réserve										
équipes	J	G	P	F	Pt	Set+	Set-			
1 Sporta	4	2	2	0	8	8	4			
2 Baelen	5	3	2	0	8	8	7			
3 Grivegnée	3	2	1	0	6	6	3			
4 Lommersweiler	3	3	0	0	6	6	3			
5 Verviers	4	2	2	0	6	6	6			
6 New Oreye	1	1	0	0	3	3	0			
7 Verdi	4	1	3	0	3	3	9			
8 St Jo Herve	4	0	4	0	2	2	10			

Réserve Minimes Garçons A										
équipes	J	G	P	F	Pt	Set+	Set-			
1 Waremme A	4	3	1	0	10	10	2			
2 St Vith	5	4	1	0	10	10	5			
3 St Jo Welken	5	3	2	0	8	8	7			
4 Stavelot	5	2	3	0	7	7	8			
5 Sporta	5	1	4	0	5	5	10			
6 Embourg	4	1	3	0	2	2	10			

Réserve Minimes Filles A 4c4										
équipes	J	G	P	F	Pt	Set+	Set-			
4 Stavelot B	5	5	0	0	15	15	0			
6 Waremme B	6	5	1	0	13	13	5			
1 Loncin	4	3	1	0	9	9	3			
5 Thimister A	6	2	4	0	5	5	13			
2 New Oreye	7	1	6	0	5	5	16			
3 Soumagne	6	1	5	0	4	4	14			

Minimes Filles B 4c4												
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-		
1 Waremme	6	4	1	0	0	1	0	15	17	5		
2 Aubel A	4	2	2	0	0	0	0	10	12	4		
3 Flémalle	5	3	0	0	2	0	0	9	9	7		
4 Stavelot	6	2	0	0	3	1	0	7	9	14		
5 St Jo Welken	5	1	0	0	3	1	0	4	6	12		
6 Aubel B	4	0	0	0	4	0	0	0	1	12		

Minimes Filles C 4c4												
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-		
1 Waremme	7	7	0	0	0	0	0	21	21	6		
2 Dalhem	5	2	1	0	2	0	0	8	11	9		
3 Sporta	4	1	2	0	1	0	0	7	10	7		
4 Remouchamps	5	1	1	0	1	2	0	7	11	11		
5 Baelen	5	2	0	0	2	1	0	7	9	10		

Minimes Filles 4-0										
équipes	J	G3	G2	T	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1 Verviers	3	3	0	0	0	0	0	9	9	0
2 Hermalle	3	2	0	0	1	0	0	6	6	3
3 Esneux	3	1	0	0	1	0	1	2	3	7
4 Grivegnée	3	0	0	0	3	0	0	0	1	9

6 Malmedy	4	1	0	0	2	1	0	4	7	10
7 Limbourg	4	0	1	0	3	0	0	2	4	11
8 Spa	4	0	0	0	3	1	0	1	3	12

mise à jour

28/02/12

Amendes

Amendes et frais administratifs Jeunes 2011/2012 N°7						
Matr.	Club	Réf. Adm	N° Match	Infractions	Réf	U.T.
290	Grivegnée	J071	6360	FA incomplète - pas de contrôle licence	RJ 50.4	8
573	Embourg	J072	6013	feuille arbitrage incomplète	M19	2
637	Sporta	J073	6530	communication tardive FA postée le 8/2	Res 6	8
637	Sporta	J074	5154	résultats réserve nc	Res 1	4
637	Sporta	J075	7805	forfait tournoi Limbourg non annoncé à la cellule	F11	20
831	Spa	J076	6507	forfait annoncé vendredi soir	F12	10
831	Spa	J077	6508	forfait annoncé vendredi soir	F12	10
1069	Malmedy	J078	6275	FA postée le 9/2	Res 6	8
1069	Malmedy	J079	6509	Retard feuille d'arbitrage	Res 6	8
1557	Mortroux	J080	6338	résultats nc	Res 1	4
1557	Mortroux	J081	6338	Retard feuille d'arbitrage	Res 6	8
1557	Mortroux	J082	6431	résultats nc	Res 1	4
1557	Mortroux	J083	6431	Retard feuille d'arbitrage	Res 6	8
1577	Esneux	J084	6359	FF non annoncé (3 joueuses présentes)	F 7	8
1751	Dison	J085	6340	Retard feuille d'arbitrage	Res 6	8
5205	New Oreye	J086	6211	résultats match réserve nc	Res 1	4
5205	New Oreye	J087	6217	résultats match réserve nc	Res 2	8

Réunion générale des clubs ayant des équipes jeunes

Le samedi 5 mai à 09h30 à la maison des Sports, rue des Prémontrés à Liège.

Si vous avez des suggestions, des remarques constructives pour le championnat des jeunes, envoyez-les par mail au responsable de la cellule Jeunes (michel.loppe@skynet.be) pour la fin du mois d'avril afin que l'on puisse préparer les réponses. Il y a également quelques changements prévus pour le championnat de la saison prochaine qui vous seront exposés.

Planning des championnats francophones ou AIF

Le planning sera le suivant le Samedi 12 Mai 2012

De 9H15 à 15H00 PUPILLES FILLES (Stavelot)
 SCOLAIRES FILLES (Malmédy)
 MINIMES GARCONS (Malmédy)

De 15H00 à 20H00 PUPILLES GARCONS (Stavelot)
 SCOLAIRES GARCONS (Malmédy)
 MINIMES FILLES (Malmédy)

Le Dimanche 13 Mai 2012

De 9H15 à 15H00 CADETS GARCONS et CADETTES FILLES (Malmédy)

De 15H00 à 20H00 JUNIORES FILLES et JUNIORS GARCONS (Malmédy)

MINIDAY 2012

Le comité provincial NAMUR a modifié la date du MINI DAY qui sera organisé le

DIMANCHE 6 MAI 2012 (au lieu du samedi 5 mai)

toujours en collaboration de l'EV ARSIMONT mais aussi du VC JEMEPPE

au COMPLEXE SPORTIF DE JEMEPPE SUR SAMBRE .

Organisation dans le cadre des organisations interprovinciales de jeunes AIF.

Réservé aux équipes PUPILLES (3/3) et MINIMES (4/4)

Tournois pour désigner le champion provincial et le représentant de la province aux championnats AIF

Tournoi Juniores organisé le 25 mars 2012 à St Jo Welkenraedt à 09h30

N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7101	09h30	Thimister	St-Jo Welkenraedt			7102	09h30	Dalhem	Sporta		
7103	10h30	Thimister	Sporta			7104	10h30	Dalhem	St-jo Welkenraedt		
7105	11h30	Thimister	Dalhem			7106	11h30	Sporta	St-jo Welkenraedt		

Tournoi Scolaires filles organisé le 25 mars 2012 à St Jo Welkenraedt à 14h00

N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7111	14h00	SL Waremme	Franchimont			7114	14h00	Calaminia	St-jo Welkenraedt		
7112	15h00	Thimister	St-jo Welkenraedt			7115	15h00	Calaminia	Franchimont		
7113	16h00	Thimister	SL Waremme								

Tournoi Scolaires garçons organisé le 25 mars 2012 début à 14h00 à Spa

N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7121	13h00	Mortroux	Spa			7124	13h00	Sporta	St-Jo Welkenraedt		
7122	14h00	Mortroux	St-jo Welkenraedt			7125	14h00	Sporta	Spa		
7123	15h00	Spa	St-jo Welkenraedt			7126	15h00	Sporta	Mortroux		

Tournoi Juniors garçons organisé le 18 mars 2012 à Dalhem

N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7131	13h00	Mortroux	Esneux								

Tournoi Juniors garçons organisé le 25 mars 2012 à Esneux

N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7132	13h00	Esneux	Mortroux								

Tournoi Pupilles garçons 3c3 organisé le 25 mars 2012 à 13h00 à Waremme - Finales

N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7141	13h00	Sporta	Mortroux			7146	13h00	Waremme A	Waremme B		
7142	13h45	Waremme A	Sporta			7147	13h45	Stavelot	Waremme B		
7143	14h30	Waremme A	Stavelot			7148	14h30	Mortroux	Waremme B		
7144	15h15	Waremme A	Mortroux			7149	15h15	Sporta	Stavelot		
7145	16h00	Stavelot	Mortroux			7150	16h00	Sporta	Waremme B		

Tournoi Pupilles filles 3c3 organisé le 25 mars 2012 à Waremme - Finales

N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7151	09h30	Aubel	Thimister			7154	09h30	Waremme	Stavelot		
7152	10h15	Aubel	Waremme			7155	10h15	Thimister	Stavelot		
7153	11h00	Waremme	Thimister			7156	11h00	Aubel	Stavelot		

Tournoi Pupilles garçons 3c3 organisé le 22 avril 2012 à Stavelot à 10h00 - Amical

N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7161	10h00	Sporta	Mortroux			7166	10h00	Waremme A	Waremme B		
7162	10h45	Waremme A	Sporta			7167	10h45	Stavelot	Waremme B		
7163	11h30	Waremme A	Stavelot			7168	11h30	Mortroux	Waremme B		
7164	12h15	Waremme A	Mortroux			7169	12h15	Sporta	Stavelot		
7165	13h00	Stavelot	Mortroux			7170	13h00	Sporta	Waremme B		

Tournoi Pupilles filles 3c3 organisé le 22 avril 2012 à Stavelot à 15h00 Amical

N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7171	15h00	Aubel	Thimister			7174	15h00	Waremme	Stavelot		
7172	15h45	Aubel	Waremme			7175	15h45	Thimister	Stavelot		
7173	16h30	Waremme	Thimister			7176	16h30	Aubel	Stavelot		

Tournoi Cadets Garçons organisé par Waremme le 22 avril 2012

terrain A						terrain B					
N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7271	13h00	Embourg	Seraing			7277	13h00	Sporta	St-Jo Welkenraedt		
7272	13h45	Waremme	Spa			7278	13h45	Sporta	Esneux		
7273	14h30	Spa	Embourg			7279	14h30	Waremme	Esneux		
7274	15h15	Seraing	St-Jo Welkenraedt			7280	15h15	Embourg	Esneux		
7275	16h00	Waremme	Sporta			7281	16h00	Spa	Seraing		
7276	16h45	Waremme	St-Jo Welkenraedt				16h45				

Tournoi Cadets Garçons organisé par Spa le 29 avril 2012

terrain A						terrain B					
N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb	N°	Hre	Eq A	Eq B	Résultats	Arb
7282	14h00	Sporta	Seraing			7287	14h00	Spa	Esneux		
7283	14h45	Waremme	Embourg			7288	14h45	Esneux	Seraing		
7284	15h30	St-Jo Welkenraedt	Spa			7289	15h30	Embourg	Sporta		
7285	16h15	Waremme	Seraing			7290	16h15	Esneux	St-Jo Welkenraedt		
7286	17h00	Sporta	Spa			7291	17h00	Embourg	St-Jo Welkenraedt		

Règlement des Tournois Jeunes

Tournois Jeunes

Le tournoi cadets garçons se déroulera en 2 parties, à Waremme le 22 à 13h et à Spa à 14h le 29 avril 2012

Toutes les équipes se rencontreront en 2 sets secs. (Différence des points en cas d'égalité, 3 pts pour une victoire de 2-0, 2 pts en cas d'égalité pour l'équipe ayant le plus de points et 1 pt pour le perdant). Les points obtenus permettront d'obtenir le classement du tournoi. Le premier du classement aura 7 pts, le second 6 pts etc... Ces points seront additionnés au classement général des matchs du second tour.

Le 2^{ème} tournoi Scolaires Filles se déroulera à St Jo Welkenraedt le 25 mars à 14h00

Les équipes se rencontreront en 2 sets gagnant (set décisif à 15 points). Le classement désignera le champion provincial. (3 pts pour une victoire de 2-0, 2 pts pour une victoire de 2-1 et 1 pt pour le perdant)

La finale du tournoi Juniores filles se déroulera à St-Jo Welkenraedt le 25 mars à 09h30

Les 4 équipes finalistes se rencontreront en 2 sets gagnant (set décisif à 15 points). Le classement désignera le champion provincial. (3 pts pour une victoire de 2-0, 2 pts pour une victoire de 2-1 et 1 pt pour le perdant)

La finale du tournoi scolaires garçons se déroulera à Spa le 25 mars à 13h00

Les 4 équipes finalistes se rencontreront en 2 sets gagnant (set décisif à 15 points). Le classement désignera le champion provincial. (3 pts pour une victoire de 2-0, 2 pts pour une victoire de 2-1 et 1 pt pour le perdant)

La finale du tournoi Juniors Garçons se déroulera en 2 parties, une à Dalhem, l'autre à Esneux

En 3 sets gagnants, en cas d'égalité après les deux matchs, la différence des points désignera le vainqueur.

Le tournoi pupilles 3c3 garçons se déroulera le 25 mars à Waremme le 25 mars à 13h00

Les 5 équipes se rencontreront en 2 sets secs. (Différence des points en cas d'égalité). Le classement désignera le champion provincial. (3 pts pour une victoire de 2-0, 2 pts en cas d'égalité pour l'équipe ayant le plus de points et 1 pt pour le perdant)

Le tournoi pupilles 3c3 filles se déroulera le 25 mars à Waremme le 25 mars à 09h30

Les 4 équipes se rencontreront en 2 sets secs. (Différence des points en cas d'égalité). Le classement désignera le champion provincial. (3 pts pour une victoire de 2-0, 2 pts en cas d'égalité pour l'équipe ayant le plus de points et 1 pt pour le perdant)

Le tournoi pupilles 3c3 garçons qui se déroulera le 22 avril à Stavelot à 10h00 est amical

Les 5 équipes se rencontreront en 2 sets secs. (Différence des points en cas d'égalité). Le classement désignera le champion du tournoi, entraînement pour les différentes activités pupilles 3c3 du mois de mai. (3 pts pour une victoire de 2-0, 2 pts en cas d'égalité pour l'équipe ayant le plus de points et 1 pt pour le perdant)

Le tournoi pupilles 3c3 filles qui se déroulera le 22 avril à Stavelot à 15h00 est amical

Les 3 équipes se rencontreront en 2 sets secs. (Différence des points en cas d'égalité). Le classement désignera le champion du tournoi, entraînement pour les différentes activités pupilles 3c3 du mois de mai. (3 pts pour une victoire de 2-0, 2 pts en cas d'égalité pour l'équipe ayant le plus de points et 1 pt pour le perdant).